

FAITS RELIGIEUX.

Un correspondant de Rome, parlant du nombre de soldats français qui ont été baptisés...

Un capitaine français avait pour occasionné un soldat protestant. Il désirait le voir catholique...

Le Pâtre de la Vallée (The Shepherd of the Valley) de Saint-Louis, E. U., publiait dernièrement l'extrait qui suit d'une lettre...

Nous avons eu la douleur de perdre le grand chef des Grandes et Petites Osages, appelé Palaska...

Il nous était très attaché, et le témoigna surtout pendant les derniers jours de sa vie. Je venais à peine de le quitter...

Avant de perdre l'usage de sa raison, George Chevreton me pria d'écrire pour son testament...

Dans la même lettre, le P. Bax ajoute: "Pendant le cours de l'année 1851, nous avons célébré 210 baptêmes..."

La mission des Osages fait partie l'vicariat apostolique du territoire indien à l'est des Montagnes-Rocheuses. Mgr. Jean-Baptiste Miège, de la Compagnie de Jésus, a la charge de cet immense territoire...

S'il est consolant de voir la fécondité inépuisable de l'Eglise produisant en Amérique des chrétiens nouveaux pour les besoins des chrétiens naissants, il n'est pas moins beau que ces missions lointaines soient recherchées par un ordre ancien, habitué au séjour des capitales et se recrutant dans les classes les plus élevées de la société...

étrangère, disaient les Potowatomies; c'est "un petit rouge comme nous." Ils les accompagnèrent dans leur long voyage à travers mille fatigues et mille privations...

Le colon américain ne supporte pas le voisinage des derniers débris de la race Aborigène et les refuse de plus en plus dans l'intérieur des terres. Mais, quels que soient l'éloignement et la misère de leur exil, les Indiens trouvent toujours auprès d'eux un prêtre pour les instruire, une religion pour les consoler.

On parle de onze nouveaux sièges épiscopaux dans les Etats-Unis. Deux dans le diocèse de N.-Y. Vez; Newark dans New-Jersey et Brooklyn, dans Long Island; Burlington dans Vermont et Portland dans le Maine...

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI, 15 JUIN 1852.

PREMIER PAGE:—Les Grandes Reliques A Rome.—Correspondance Lyonnaise. FEUILLETON:—LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLICAINS:—1793-1848.—Seconde partie: 1848.—(Suite.)

La Fête-Dieu.

Un temps magnifique a permis dimanche, à la Procession de la Fête-Dieu de déployer sa splendeur accoutumée. Celle de la paroisse a présenté tout ce que l'on devait attendre du zèle religieux pour honorer ce jour solennel...

On lit dans le Journal de Québec: "Hier, (11 juin) jour de la fête de St-Barthélémy, a été célébré avec toute la pompe accoutumée le dix-huitième anniversaire de la consécration de Monseigneur Pierre-Francis Turgeon, notre vénérable Archevêque."

Il semble que le Montreal Witness, réjété à l'endroit de toutes les fabrications qu'il imagine contre les prêtres catholiques, ait perdu jusqu'au respect humain qui devrait au moins lui donner l'éveil sur le genre excessivement malhonnête de ses impostures.

Ces remarques s'adaptent bien à la conduite du journal en question relativement à son histoire d'un prétendu Jésuite fugitif de cette ville. Mais si le Montreal Witness a failli en cette occasion contre toutes les règles de la plus commune bonne foi, il est juste de reconnaître avec quelle force le True Witness a su fastidier le confrère anglican sur ce trait expressif de caractère.

"Dans ses combats contre le Romanisme, il détériore continuellement sa propre cause par l'abus de l'extravagance. Il persécute et repand le venin, tout en affectant de mener grand bruit en faveur de la tolérance et de la paix. Il lance des épithètes, et fait un dépeintement de poissarderies outrées, tout en se complaisant dans l'idée qu'il est le fleur de l'urbanité évangélique et des bonnes manières."

On lit dans le Journal de Québec: "Hier, (11 juin) jour de la fête de St-Barthélémy, a été célébré avec toute la pompe accoutumée le dix-huitième anniversaire de la consécration de Monseigneur Pierre-Francis Turgeon, notre vénérable Archevêque. Sa Grâce était assisté dans la célébration de la Sainte-Messe par M. Mareaux, missionnaire du Saül Saint-Michel, M. N. Fortier, curé de Saint-Michel, et par M. LaFrance, prêtre du diocèse de Montréal. Le chœur était rempli de prêtres qui étaient venus témoigner au pied des autels de la vénération et du Paternoster qui les unissent au digne pasteur de ce diocèse. Tous ensemble ont joint leurs voix dans le chant de l'Hyymne d'actions de grâces. Le cantillon des cloches, l'entrée solennelle du clergé par la porte extérieure et les magnifiques ornements dont les officiants étaient revêtus, servaient à exprimer la joie du clergé et du peuple fidèle, et le désir que chacun ressentait de voir renouveler bien des fois cette solennité à pareil jour."

et populaire qui se fait contre l'Eglise de Rome. Nulle église, ainsi que le Dr. Johnson avait coutume de le dire, n'a été plus monstrueusement encastrée. Nos feuilles religieuses ont bien le craindre, ont ici trop généralement un terrible crime à leur charge. Elles sont tellement inexactes dans leurs assertions, tellement promptes à s'emparer de toute historiette frivole ou sale anecdote qui semble relécher contre l'Eglise catholique, tellement lentes pour la plupart à la réimpression de leurs propres fautes, des qu'elles sont franchement dévouées, tellement enclines à ne pas reconnaître des intentions droites et promptes à en supposer de mauvaises, que l'on dirait que le précepte de Paul sur la charité ait été totalement renversé, et que le pays de son ressort dût se réjouir dans l'iniquité, et non dans la vérité."

Malgré l'insuccès de leur négociation en Angleterre, les deux Délégués, MM. Hineks et Chandler, n'en comptent pas moins sur la possibilité de construire une immense ligne de railroads devant comprendre la grande voie principale (the great trunk line) entre Montréal et Hamilton, outre le complément de cette ligne de Montréal à Québec, puis aussi le chemin de fer qui traversera St-Jean, dans le Nouveau-Brunswick, entre les frontières du Maine et de la Nouvelle-Ecosse, pour former une section de la ligne désignée sous le nom de "Ligne Européenne et de l'Amérique du Nord." Les arrangements à prendre pour l'exécution de ces travaux dans les deux Provinces sont les mêmes dans ce qu'ils ont d'essentiel, ne différant entre eux que sur des points de détail. Des entrepreneurs anglais d'une haute position ont fait à ce sujet aux Délégués des offres totalement différentes de celles qui avaient précédé, sans être de nature à soulever les objections graves auxquelles avaient donné lieu des propositions antérieures. Ceux-ci toutefois n'ont pas jugé convenable de mettre pour cette entreprise au même point importante des termes publics à la disposition des entrepreneurs. La voie ferrée sera construite et complètement mise en état par ces derniers moyennant un prix à être fixé conformément à une explication qui sera effectuée. D'ailleurs, les contractants, sous d'une grande respectabilité, et parmi lesquels comptent MM. Peto, M. P., Brassey, B. Us et Jackson, M. P., s'obligent à parfaire les travaux aux mêmes conditions, quant aux bénéfices, que celles qu'ils ont acceptées ci-devant pour des entreprises de même genre sur le continent européen, où ils avaient à triompher d'une compétition active. Ils consentent naturellement à opérer selon les plans que leur prescriront de suivre les parties requérant leurs services. Pour la portion de l'entreprise qui regarde le Canada, elle sera exécutée pour le compte de compagnies déjà incorporées et ayant droit à l'avantage à résulter de la loi relative à la garantie des chemins de fer, c'est-à-dire, à des baux de ces compagnies elles-mêmes, qui seront émanés sous la garantie du gouvernement jusqu'à concurrence de la moitié du coût de l'entreprise, ces baux devant être remboursés à même les revenus du chemin de fer avant tout autre prélèvement. Ces baux seront donnés en paiement aux entrepreneurs pour moitié du coût des travaux, seront reçus pour trois dixièmes du total; et formeront le deuxième; prélèvement à faire sur les bénéfices du chemin de fer. Les entrepreneurs prendront également un dixième du fond des compagnies. Cet arrangement fait qu'il n'y aura qu'un dixième du capital à réaliser par souscriptions, et si quelque portion de ce dixième doit être souscrite par les corporations municipales, ou par le gouvernement, il sera pris des baux au pair à cette fin. Tel est l'esprit des dispositions qui regardent le Canada. L'offre des entrepreneurs doit être soumise à deux ingénieurs désintéressés, dont l'un sera nommé par le gouvernement, l'autre par les contractants eux-mêmes. Ces deux appréciateurs apprécieront les difficultés, réduiront les demandes excessives, et, dans le cas où surviendrait un différend impossible à régler, les contractants recevront une indemnité raisonnable pour les évaluations et les

Le vent, qui dans ce moment soufflait avec violence, ne permit pas d'entendre longtemps ses pas sur le pavé. La femme qui était dans la voiture pencha la tête en dehors de la portière et écouta. De grosses gouttes de pluie tombaient; elle dit un mot au cocher, qui tourna sur la gauche et partit au galop d'un cheval vigoureux; mais, à cent pas plus loin, il s'arrêta de nouveau, et la femme descendit. Le jeune homme, en s'éloignant, avait traversé la barrière, puis compté sept maisons sur la gauche, et s'était arrêté en murmurant à voix basse: C'est là. Quelques instants s'étaient à peine écoulés qu'un homme qu'il n'avait vu ni entendu venir, le toucha doucement à l'épaule et prononça un mot à son oreille. Le jeune homme répondit aussitôt. Le nouveau venu lui fit signe de le suivre, et alors, tous deux s'enfoncèrent dans une des ruelles, comme avaient fait ceux qui les avaient précédés. Les mêmes formalités que celles employées pour les premiers arrivés présidaient à leur introduction. Le cellier avait été divisé en deux sièges: celui où siégeait le tribunal révolutionnaire, celui où se tenaient préalablement les membres qui devaient être introduits. La salle du tribunal méritait seule d'être décrite. Des traverses en bois, posées sur deux escabeaux, formaient les sièges; des lampes suspendues au plafond éclairaient de leurs lueurs vacillantes ce vaste caveau dont les

pierres étaient noircies par la fumée qui sortait de leur flamme inégale. Au fond de la salle, une sorte d'estrade avait été élevée pour les membres du haut tribunal, et derrière eux, sur une toile noire, fixés au mur par de gros clous, il y avait ces mots écrits en blanc: —Vive la République! Meurent les tyrans! Au-dessous, on avait dessiné des ossements et une tête de mort! Près de l'estrade et debout, se tenait un personnage de petite taille également masqué et revêtu de noir. Un des membres du tribunal se pencha vers ce personnage et lui dit quelques mots tout bas. Celui-ci répondit par un signe de tête affirmatif. Sur une table couverte d'un tapis noir, plusieurs urnes avaient été posées; devant la table, deux hommes étaient assis, entièrement masqués, et vêtus de robes comme les autres. Ces deux personnes prenaient des notes en chiffres. La séance extraordinaire à laquelle un certain nombre de membres choisis parmi les meilleurs avaient été convoqués, devait être précédée de la réception de trois nouveaux frères qui avaient été appelés à prêter le serment de mort qui les liait à l'association. Ce n'était pas sans une attention marquée que ces trois personnes avaient été réunies le même jour pour prononcer l'une à côté de l'autre le même serment. Si les chefs supérieurs en avaient ordonné ainsi, c'était pour que la présence de l'un

donnât force et courage à l'autre, et la volonté de Dieu, qui est partout, l'avait permis comme le plus grave et le plus triste enseignement. Car ces trois personnes, c'étaient Arthur DeSavernay, Mathias et Dominique. Le fatal entraînement du cœur y avait poussé le premier. La presse et l'oisiveté y avaient conduit le second. La misère y avait entraîné le troisième. La haine et le crime avaient frappé au seul des trois cœurs honnêtes et y avaient glissé le poison mortel de la corruption. Tous les trois avaient les yeux bandés: trois hommes tenant chacun un couteau à la main étaient placés à côté de chacun des récipiendaires. Le marquis Arthur DeSavernay devait prêter le serment le premier. Au moment où le président allait commencer son interrogatoire, la personne debout près de l'estrade quitta sa place, et sans être entendue d'Arthur DeSavernay, tant elle marchait avec précaution, alla se placer à deux pas derrière lui. Là, elle reprit son immobilité silencieuse. Citoyen, dit le président au néophyte, le tribunal ne te demande pas ton nom, le sait, comme il sait toute chose qu'il veut savoir. Jamais un nom ne doit être prononcé dans cette enceinte, sous peine de mort... Ton âge? —Vingt-cinq ans. —Ta profession?

—Je n'en ai aucune. —Tu sais l'engagement que tu viens de contracter? —Je le sais. (A continuer.) LA GROTTTE DE LOUBIÈRES.—Une lettre reçue de Marseille raconte un accident qui rappelle les fatales aventures arrivées dans les catacombes de Rome. Cinq jeunes gens étaient en partie de plaisir dans les environs du château de Gombert, près Marseille. Ils venaient de faire un copieux déjeuner arrosé d'une foule de libations, lorsque l'un d'eux proposa d'aller visiter la grotte et les souterrains de Loubières, situés dans le voisinage du château de Gombert. Ces souterrains sont très étendus, remplis de détours; c'est un vrai dédale où il n'est pas prudent de s'aventurer sans de grandes précautions. Nos jeunes étourdis ne prirent qu'une seule bougie, persuadés que leur promenade souterraine ne leur durerait pas plus d'une heure. Quant aux allumettes, une fois la bougie allumée, ils avaient bravement jeté au loin la boîte. Les voilà dans le dédale. On rit, on chante, on court les uns après les autres; bref, quelques passants qui avaient vu ces jeunes gens entrer dans la grotte s'en allaient persuadés que la fête se terminerait au mieux. Mais trois jours se passent. Les jeunes

gens avaient laissé à l'auberge plusieurs objets, qui son pistolet, qui sa crosse, etc., et personne ne venait réclamer ces différents choses. L'aubergiste s'inquiète; il va prévenir le maire. Celui-ci ordonne de chercher dans le souterrain de Loubières. Après bien des recherches, on finit par trouver les trois jeunes gens; mais dans quel déplorable état! Réunis et serres les uns contre les autres dans un coin reculé du dédale, mourant de faim, séchés d'angoisses, ils attendaient la mort. Leur faiblesse était telle qu'ils ont dû être portés sur des brancards dans l'auberge où ils avaient déjeuné trois jours auparavant. Là on a établi une sorte d'ambulance, et deux médecins mandés de Marseille ont commencé sur le champ un traitement qui nécessito l'état de ces jeunes gens après une si longue privation de nourriture et après des émotions dont la vivacité et les dangers se devinent facilement. On n'a de craintes que pour un seul d'entre eux, lequel, pris d'une fièvre ardente, est tombé dans un délire inquiétant. C'est le plus jeune, et ses terreurs auront sans doute été plus profondes et plus cuisantes. LA MANIE DE MARIAGE.—Un jeune Anglais âgé de vingt ans, vient d'être condamné, aux assises de Durham, à deux ans et demi de prison, pour avoir, à l'aide de faux papiers, épousé six femmes en moins de deux ans. Un des avocats voulait qu'on le condamnât à vivre avec les six femmes; mais le jury a trouvé la peine trop forte.